

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 2,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS, Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures.	1 d. au-dessus de 0.	72 deg.	27 pou. 10 lign.	N.-O.	Beau.
Midi.	4 d. au-dessus	69 deg.	27 pou. 10 lign.	Idem.	brouil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h. 22 min.	11 h. 49 m. 41 s.	4 h. 15 min.	Nouvelle lune.	5	

Lyon, 2 novembre 1837.

REVUE DE LA SEMAINE.

La semaine qui vient de s'écouler a été féconde en événements de toute sorte. Ouverture de parlement, massacre de patriotes, enlèvement d'un archevêque par suite d'intolérance religieuse, question de la rente, banquet des travailleurs anglais, il semble que tout ce qui peut intéresser la société s'y soit donné rendez-vous. Et, en effet, ses sentiments politiques, ses mœurs religieuses, ses intérêts d'argent, ses espérances dans l'avenir, tout a été attaqué par quelque point, toutes les questions ont été soulevées.

Par un singulier hasard qui ne sera pas sans influence sur les destinées de l'Europe, la France n'a aujourd'hui que des jupes en jupons. La semaine dernière, c'était une jeune fille qui venait parler à des hommes graves de choses qu'elle ne comprend pas, et par une absurde fiction prenait l'initiative de mesures dont elle ne sait ni juger la portée, ni prévoir les conséquences. Quelque chose de plus triste et de décourageant se passe en ce moment en Espagne à la même occasion ; c'est une reine sans foi, une femme décauchée, n'ayant d'énergie que dans les plaisirs, venant, au nom d'un enfant à qui le stupide droit de la naissance a donné une couronne, ouvrir une assemblée parlementaire qui dépendent les destinées de tout un peuple.

Cette reine a parlé d'améliorer l'agriculture, comme si elle ne savait pas que tous les champs sont dévastés par les armées, comme si on pouvait améliorer quand à peine on espère recueillir. Elle a dit que les établissements de bienfaisance et l'instruction reçoivent les secours que le gouvernement réussit à leur procurer. Le ministère espagnol s'entend fort bien à tourner une phrase jésuitique ; et tout le monde sait que le gouvernement en est aux exécutifs, qu'il manque de ressources, qu'il liarde, et que ses services publics ne sont pas assurés. Elle a parlé de canaux, voies inutiles pour le commerce quand toutes les fausses qu'on a faites l'ont écrasé, l'ont réduit à rien ; de routes, ais elles sont trop bonnes, trop nombreuses, puisqu'elles gênent les bandes du prétendant jusqu'aux portes de Madrid. Elle a parlé de châtimens sévères dont on venait de punir les crimes de l'indiscipline ; elle s'est trompée. Tout le monde l'aurait mieux comprise si elle eût dit : « Espartaco a privé la Navarre de son plus valeureux défenseur. Maintenant il aura toute facilité pour me livrer quelque jour, il en a le désir, aux bandes de don Carlos. » Il serait bien temps de mettre enfin la raison à la place de toutes ces rades monarchiques.

A côté de ces menteuses paroles qui descendent des nues au moment où s'ouvrent les parlements, que l'on appelle les grandes et utiles leçons qu'on a pu entendre au banquet des ouvriers de Londres ; on verra, d'une part, l'arche tortueuse, efforts pour dissimuler sa position, menages pour cacher la route où l'on s'égare ; de l'autre, la machise la plus grande dans l'aveu du but où l'on va, dans le choix des moyens. On apprendra comment le bon sens des ouvriers juge les niaiseries louangeuses adressées à la reine, et on pourra se faire une idée du rôle que le peuple anglais est appelé à jouer bientôt dans ses propres affaires. Ce n'était pas assez pour le roi de Prusse d'oublier la géométrie de Napoléon à son égard et de se liguier contre la France ; il a pris sa part lui aussi du manteau impérial mis pièces, il s'est drapé de ses lambeaux. Les provinces rhénanes, si riches de leur industrie et de leur fertilité quand elles faisaient partie de l'empire français, sont tombées dans la plus profonde misère depuis les fatals traités qui s'livrent à la Prusse. Les douanes allemandes retiennent les produits de leurs vignobles qui depuis six années n'ont trouvé d'écoulement ; les douanes françaises arrêtent l'énormité du droit leurs bestiaux et leurs denrées, et les produits ainsi refoulés, l'industrie languit et meurt, et le pays souffre.

Il n'est pas tout : le roi de Prusse avait promis aux provinces rhénanes une constitution, il a manqué à sa promesse ; il s'était engagé à conserver le code français, et il remplace un à un les articles par des ordonnances, et il protège la liberté des cultes, et il sacrifie les catholiques aux protestants, non par esprit de religion, mais par une atroce politique. Pour placer un mur d'airain entre la France et les provinces rhénanes qui regrettaient leur ancien nom, leur vieille patrie, sous les lois de laquelle elles étaient riches et heureuses, le roi de Prusse a réuni la fusion des femmes catholiques avec les militaires, les fonctionnaires, qui tous sont protestants. Or, la France de la Prusse donne au père seul le droit de décider dans quelle religion il lui convient d'élever ses enfants ; les instructions secrètes les forcent à les faire protestants pour conserver leurs grades et leurs emplois, et ainsi le catholicisme devrait peu à peu s'éteindre par une persécution morale à laquelle il est impossible de résister.

L'archevêque de Cologne n'a pas voulu prêter les mains aux projets de la Prusse ; considérant la liberté religieuse comme détruite par l'ordonnance sur les mariages mixtes ; il a refusé de les bénir. Malheureusement ces rixes ont eu lieu entre les adhérents des deux unions ; et le roi de Prusse, profitant de ce prétexte, a enlevé et emprisonné l'archevêque. Il faut rendre

justice à ce prélat, qui avait déclaré renoncer à son traitement, et qui par là avait pleinement assuré son indépendance.

Nul ne peut prévoir comment finira la lutte entre la cour de Prusse et les provinces rhénanes ; mais nous devons faire des vœux pour nos anciens compatriotes, froissés dans ce que les hommes ont de plus sacré, leur patrie et leur religion.

La question de réduction de l'intérêt de la dette est la question du moment. Après bien des discussions, bien des travaux sur cet objet, après la chute d'un ministère amenée par lui, le gouvernement a pris l'engagement solennel de proposer à la chambre de 1837 une loi sur cette matière. Les nouvelles élections ont naturellement remis la question à l'ordre du jour, la rente a baissé ; les agioteurs qui avaient le mot d'ordre ont acheté, le *Journal des Débats* et le *Journal de Paris* ont soudain attaqué la mesure avec un ensemble parfait ; ils ont nié que la réduction fût dans les vues du gouvernement, la rente a repris, et les pirates de la Bourse ont recueilli d'assez beaux bénéfices. Il y a des gens qui écumant partout.

Si le gouvernement a réellement renoncé à la réduction, comme le prétendent ses journaux, il a manqué à une promesse positive, à un engagement sacré ; il fait plus : par cet abandon d'une mesure reconnue juste et utile par ceux-là même que des motifs particuliers portaient à la combattre, il sacrifie la masse des contribuables à une minorité intéressée. Le peuple ne comprend pas toujours bien les questions de finances, posées dans des termes dont il ignore la valeur. C'est pour ceux qui n'auraient pas bien compris ce dont il s'agit aujourd'hui que nous écrivons ce peu de lignes. Toutes les industries en France sont imposées, et le travailleur est atteint par la taxe dans tous les ustensiles qui lui servent à gagner son pain et celui de ses enfants. La patente frappe tous les ateliers ; la douane ou l'octroi prélève son droit sur le fer ou le bois qu'on y travaille ; les métiers de nos tisseurs eux-mêmes paient l'impôt ; des droits de navigation et de laisser-passer pèsent sur nos bateaux et nos voitures publiques. D'un autre côté, les propriétés rurales rendent à peine trois pour cent ; encore sont-elles soumises aux chances des mauvaises récoltes, des grêles, des inondations, des incendies.

Or, il est en France des hommes dont toute l'industrie consiste à jouir de capitaux placés en rentes sur l'Etat. Ces rentes leur sont servies à cinq pour cent ; ils ne paient là-dessus ni patente, ni droit ; ils ne craignent ni la grêle, ni l'orage, ni la faillite ; ils n'exercent nulle industrie ; ils ne contribuent en rien aux charges de la nation. Voilà l'inégalité choquante que le gouvernement s'était engagé à faire disparaître ; il recule aujourd'hui devant l'exécution de la promesse. La masse des contribuables gagnerait à la réduction vingt-six millions à peu près chaque année ; le pauvre peuple, déjà accablé de charges de toute sorte, ruiné par la stagnation du commerce, verrait diminuer d'autant l'impôt qu'il paie sous toutes les formes ; mais en même temps cette mesure blesserait les intérêts des rentiers qui sont tous des hommes riches et à ménager. Il est constant que, sur 126 millions que coûte à l'Etat la rente cinq pour cent, 75 millions sont possédés par quatorze mille individus seulement, et c'est à ces derniers, à leur intérêt, qu'on sacrifie le peuple.

On fait grand bruit d'une commission qui serait nommée pour surveiller les sociétés en commandite par actions. Grâce à ces commissaires, les fripons n'exploiteraient plus la crédulité et la confiance ; c'est très-bien. Les riches qui ont des capitaux dont ils ne savent que faire ne seront plus exposés à la perte ; à la bonne heure ! Mais si l'on aimait un peu la classe pauvre, est-ce qu'on ne pourrait pas aussi nommer une commission pour aviser s'il ne serait pas possible que les ouvriers empruntassent à moins de douze pour cent, sur le dépôt de leurs effets au mont-de-piété ? C'est une idée que nous soumettons à ceux qui prônent si haut, depuis quelques jours, la sollicitude du gouvernement pour les intérêts matériels de la nation.

Le maire de la ville de Lyon donne avis que, le mercredi 3 janvier prochain, à midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville et en séance publique, il sera procédé à l'adjudication d'un entrepôt général des liquides, à Perrache, sur les masses cotées numéros 103 et 112, sur le plan de cette partie de la ville.

Les travaux à adjudger sont ceux ci-après, savoir :	
Maçonnerie,	292,000 f.
Charpente,	60,000
Fers, barrières formant la clôture de l'entrepôt,	57,000
Plâtrerie, peinture, vitrerie, etc.,	36,500
Ferblanterie et fonte,	5,500
Pompe-fontaine.	4,800

Ensemble, 455,800 f.

Un autre avis annonce que, le mardi 12 décembre prochain, à midi, il sera procédé, en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, à la réception et à l'ouverture des soumissions cachetées des entrepreneurs qui voudront se charger de la confection des travaux à exécuter pour le carrelage à compartiments de la salle au premier étage de l'angle nord-est du Palais-des-Arts.

Les soumissions seront à tant pour cent de rabais. Montant du devis, 2,137 fr. 50 c. Le même jour et à la même heure, il sera également pro-

cédé à la réception et à l'ouverture des soumissions cachetées des entrepreneurs qui voudront se charger de la confection des travaux à exécuter pour la charpente et la menuiserie à faire dans la nouvelle salle des statues, au 1er étage et à l'angle nord-est du Palais-des-Arts.

Les soumissions seront à tant pour cent de rabais et devront porter sur le montant de la dépense prévue.

Montant du devis, 3,031 f.
Dépenses imprévues, 369

Ensemble, 3,400 f.

Le devis et le cahier des charges de ces trois adjudications sont déposés au secrétariat de la mairie, où les personnes qui voudraient concourir aux adjudications annoncées peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, depuis neuf heures du matin jusqu'à deux de relevée.

La 138^e livraison de la *Nouvelle Minerve*, qui a paru dimanche dernier, contient un article intitulé : *Ce que nous voulons*, qui n'est autre chose qu'un programme de réforme sociale. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en le reproduisant textuellement :

CE QUE NOUS VOULONS.

Ce que nous voulons, nous l'avons déjà dit ; mais il est bon de le répéter.

Nous sommes amis du progrès et d'une sage liberté, partisans de tous les moyens praticables qui amèneront, avec le moins de secousses possibles, l'égalité civile, la suppression de tous les monopoles et privilèges, qui ouvriront à tous, si ce n'est le chemin des honneurs et de la fortune, du moins du bien-être, qui encourageront la noble émulation du bien public, qui n'admettront d'autre distinction que celle des services rendus au pays, d'autre supériorité que celle du mérite et de l'intelligence.

Nous voulons la liberté de la presse sans entraves et sans mesures préventives, la responsabilité personnelle des agents du pouvoir, la liberté individuelle protégée par les plus fortes garanties.

Nous voulons que toutes les magistratures publiques soient le résultat de l'élection libre, raisonnée, spéciale, et astreintes à certaines conditions de candidature, d'aptitude réglementaire et parfois de noviciat, lorsqu'il ne s'agit pas de la députation législative. Quant à celle-ci, la base électorale que nous voulons admettre n'est point immuable, et doit suivre le progrès de manière à arriver au suffrage universel, lorsque l'expérience et l'éducation nationale auront pénétré tous les citoyens de l'importance de leurs droits politiques et des lumières indispensables à leur exercice.

Nous voulons que la société accorde gratuitement à tous les citoyens l'instruction de tous les degrés, c'est-à-dire qu'il y ait pour toute espèce de sciences, d'arts et de métiers, des cours publics et gratuits.

Nous voulons que chacun soit libre de prendre la profession qui convient le plus à ses facultés et à ses goûts, et qu'autant que possible, il soit établi des cours d'éducation professionnelle.

Nous voulons que les vieillards et les infirmes soient logés, entretenus et nourris aux frais de l'Etat, lorsque leur fortune ne leur permettra pas de subvenir à leur existence.

Nous voulons que le travail soit mis en honneur, et que le vagabondage soit réprimé et puni par la loi.

Nous voulons que l'homme laborieux ne puisse jamais manquer du nécessaire, et qu'au besoin il trouve des ateliers ouverts au compte de l'Etat, où il soit logé, nourri et vêtu, lui et sa famille, tant qu'il ne trouvera pas à utiliser son industrie au service des particuliers.

Nous voulons qu'il y ait des pharmacies gratuites dans chaque chef-lieu de canton, et des médecins payés par l'Etat pour soigner les prolétaires malades.

Nous voulons que les emplois publics soient rétribués sans parcimonie comme sans profusion.

Nous voulons que les impôts soient assis équitablement sur l'ensemble des productions et des consommations, et non spécialement sur certains produits et certaines denrées, c'est-à-dire que nous voulons qu'on modifie graduellement et qu'on supprime enfin tout-à-fait l'impôt sur les boissons, la taxe du sel, la régie des tabacs, les tarifs de l'octroi, la contribution des portes et fenêtres.

Nous voulons que les charges politiques soient réparties, non par tête, parce que c'est injuste, non progressivement, parce que c'est impossible, mais proportionnellement aux fortunes.

Nous voulons arriver progressivement et sans désordre à ce que la propriété ne soit transmissible par héritage que du père aux enfants, et par portions égales, et que, hors ce cas, elle tombe dans le domaine public, non pour être gérée et administrée par l'Etat, car l'Etat est généralement mauvais fermier, mais pour être immédiatement vendue avec publicité et concurrence, afin d'augmenter la masse des propriétaires et multiplier les produits agricoles.

Nous voulons que la propriété ainsi acquise, ainsi distribuée, devienne le prix du travail, et soit un stimulant pour les citoyens laborieux et économes.

A cette condition, la propriété deviendra sacrée ; nul ne pourra en être dépossédé que pour cause d'utilité publique légalement constatée, et moyennant une juste et préalable indemnité. La loi qui se réserverait la disposition d'une partie de la propriété, outre celle de l'impôt, serait une loi inique ; elle tarirait toutes les sources de la prospérité publique, car sans travail point de prospérité, et sans droit de propriété que serait le travail ? Chacun ne s'y livrerait que pour vivre au jour le jour, ou porterait à l'étranger ses capitaux et son industrie. A quoi bon faire chez soi des économies qu'on ne peut employer en acquisitions certaines, et qui ne nous assureraient pas même un avenir pour nos vieux jours ?

Voilà comme nous entendons le meilleur gouvernement, respectant et faisant respecter la propriété comme chose sacrée, ouvrant à tous et sans distinction la carrière la plus large pour arriver aux degrés les plus élevés de l'échelle sociale, tendant la main aux malheureux, donnant du pain à l'ouvrier sans travail, pourvoyant à ses frais à l'instruction, au bien-être et à la santé des citoyens, gouvernant au profit de tous par le concours de toutes les intelligences et de toutes les capacités.

Ce gouvernement est-il renfermé dans la formule de la royauté constitutionnelle ? Tant mieux pour elle ; si elle veut souscrire à ses conditions et si elle est capable de les remplir, nous lui ferons volontiers le sacrifice de toutes nos répugnances ; nous renoncions pour une telle royauté à notre principe fondamental, l'élection, et nous ne croirons pas avoir acheté trop cherement le pouvoir héréditaire.

Ce programme est, à coup sûr, le fruit d'une tendance exaltée. La plupart des questions qui intéressent l'humanité y sont passées en revue, et leur solution y est indiquée dans un sens favorable à la cause démocratique. Cependant nous croyons qu'avant de publier ce morceau, très-remarquable d'ailleurs, les auteurs n'ont pas médité assez profondément sur le vaste sujet qu'ils se proposent d'aborder. Si, comme nous n'en doutons pas, chacun des paragraphes de leur article n'est qu'une tête de chapitre, un sommaire, qu'ils ont l'intention de développer succes-

sivement, nous pensons qu'ils ne tarderont pas eux-mêmes à reconnaître qu'il existe dans leur entrée en matière plusieurs omissions et de graves incohérences.

Ainsi nous trouvons qu'ils se sont exprimés d'une manière trop vague en disant qu'ils ne reconnaissent d'autre supériorité que celle du mérite et de l'intelligence. Cette dernière qualité, lorsqu'elle est dénuée de la moralité et du dévouement qui la mettent au service de tous, ne saurait constituer aucune espèce de prééminence.

De même ils n'ont pas été assez explicites, à notre sens, sur la question de savoir comment l'Etat répartira les biens qui lui écherront à titre de désuétude, lorsqu'on aura supprimé tout ou partie des successions collatérales.

Enfin nous croyons qu'ils se trompent, s'ils croient sérieusement que les réformes sociales peuvent être indépendantes de la réforme politique; que les droits et les devoirs de l'humanité peuvent être séparés des droits et des devoirs du citoyen; que l'égalité civile peut régner là où ne régnerait pas l'égalité constitutionnelle. A mesure qu'ils avanceront dans le travail dont ils viennent de tracer l'ébauche, les rédacteurs de la *Minerve* sentiront leurs convictions s'affirmer et devenir complètement démocratiques. Nous le pensons, parce que nous sommes assurés qu'ils travaillent avec une entière bonne foi, et que la bonne foi doit toujours conduire promptement à la vérité. (National.)

PROTESTATION DANS LE HANOVRE.

Le *Courrier allemand* signale des faits graves qui sont arrivés dans le Hanovre. Voici un extrait de la lettre qu'on lui a écrite de Göttingue, le 19 novembre; il n'avait cependant pas reçu la déclaration qu'on lui annonçait :

« Après les fameuses patentes du roi Ernest-Auguste, rien n'a fait tant de bruit parmi nous, et rien n'étonne autant l'Allemagne comme la déclaration ou la protestation faite par plusieurs des professeurs de notre université contre les patentes royales du 1^{er} novembre. C'est samedi que cette déclaration est partie, et ce n'est que dimanche que j'ai pu en avoir une copie que je vous envoie, ainsi qu'aux autres feuilles politiques. Plusieurs professeurs de notre université ont déclaré vouloir y adhérer. Nous sommes, à bon droit, orgueilleux, en songeant que nous possédons des hommes qui savent sacrifier leur existence à leurs convictions. Ce fait montre si les réclamations contre ces patentes ne sont que des déclamations de quelques journalistes ou si elles sont l'écho de la voix du pays. Hier, dimanche, par l'ordre du président, le tribunal s'est assemblé pour délibérer sur l'affaire des patentes. On ignore encore le résultat de cette séance qui a duré huit heures; mais pour ceux qui connaissent le patriotisme des magistrats et leurs réclamations contre les patentes du 5 juillet, il ne peut y avoir le moindre doute. A Osnabrück, à Hildesheim, on s'attend à une réunion prochaine des plus distingués citoyens et des magistrats, et cet exemple trouvera des imitateurs dans toutes les villes, dans les personnes de toutes les classes. Le roi de Hanovre voudra-t-il, malgré cette énergique démonstration, continuer à suivre les conseils de MM. Scheel et Leist? voudra-t-il courir le risque de troubler la paix et le bonheur de ses sujets? »

« Les étudiants de notre université ont appris avec le plus vif enthousiasme la nouvelle que je viens de vous donner, et les noms des professeurs Albrecht, Ewald et Dahmann seront désormais en vénération parmi leurs nombreux disciples. »

Une lettre de Hanovre du 23 confirme la nouvelle donnée par le *Courrier allemand*, et annonce que sept professeurs de Göttingue viennent de déclarer aux curateurs de l'université que leur conscience ne leur permettait pas de regarder la constitution de 1833 comme abolie, et en conséquence de prendre part à l'élection prochaine d'un député.

Ils ajoutent que, « dans la conscience d'avoir toujours cherché à empêcher la jeunesse studieuse de s'immiscer dans les questions politiques et de l'avoir fortifiée dans son attachement pour le gouvernement, leur influence bienfaisante près de cette jeunesse studieuse serait perdue si elle pouvait voir en eux des hommes qui se jouent de leur serment. »

Bone, le 30 octobre 1837.

A Monsieur Adrien Longpérier, attaché au cabinet des médailles de la bibliothèque royale.

Je ne sais, mon ami, si vous avez reçu les deux lettres que je vous ai adressées de Constantine : dans l'une, je vous faisais part de mon arrivée à Constantine et du commencement ainsi que de la nature de mes travaux; dans l'autre, je vous disais qu'en but à la fièvre et à la dysenterie, je fuyais le choléra qui avait emporté le général Caraman et plusieurs de mes amis dans l'espace de quelques heures.

Le peu de temps de mon séjour dans Constantine ne m'a pas permis de me livrer à des recherches très-étendues; cependant, aidé du brave colonel anglais Temple et du savant officier danois Fable, mon travail n'a pas été infructueux, et j'ai fait quelques explorations remarquables et curieuses.

Ayant nommé ou institué une commission scientifique, le gouvernement eût dû y adjoindre un homme sachant lire et déchiffrer les légendes, les inscriptions et donner un sens véritable aux diverses abréviations, et surtout sachant, par la connaissance des différents styles de la gravure monumentale et la comparaison, donner une époque presque certaine aux diverses inscriptions privées de dates. Nous avons trouvé force inscriptions; nous avons corrigé celles données souvent très-faussement par Schaw, Desfontaines et autres voyageurs; mais le plus grand nombre de ces inscriptions étant tumulaires et non historiques, il n'y a que le style de la gravure qui puisse leur faire assigner une époque.

Une des merveilles de Constantine, c'est le pont d'El-Cantara; je l'ai visité, dessiné, mesuré; sa belle construction, et surtout si hardie, a été gâtée par la restauration et le replâtrage dont il a été dernièrement l'objet. Le beau et majestueux centre des arches a fait place à l'ogive pointue.

On trouve dans Constantine, près la porte de Djedid, presque en face de la brèche, quatre arcades élégamment construites et d'une fort belle conservation, mais dont les côtés sont presque tous perdus dans les maisons dont ils font aujourd'hui partie. Une de ces arcades, dont je vous montrerai le plan, est plus élancée; elle est ornée de moulures assez légères : elle appartenait sans nul doute à un arc-de-triomphe. Quant aux trois autres, elles faisaient évidemment partie du même monument. Schaw croyait que cet édifice avait été consacré aux jeux scéniques; mais l'espace contenu entre les arcades était trop resserré pour ne pas faire douter de la justesse de l'hypothèse du voyageur anglais, et l'exploration qui fut faite des maisons attenantes à l'édifice par M. Berbugger, bibliothécaire d'Alger, fit cesser nos doutes : la découverte de diverses inscriptions nous fit voir que là existait un temple romain.

C'est à cette facilité de visiter toutes les maisons que M. Temple, M. Mayne, capitaine du génie, et moi, devons d'avoir pu retrouver les fondements d'un ancien édifice numide sur l'emplacement de la Casbah, et d'avoir rejoint ensemble presque toutes les parties, et principalement un péristyle garni de dé-

bris de ses colonnes monstrueuses et gigantesques, et qui portent encore toutes les marques du gigantisme de la construction. Ce palais, par ses imposantes masses de pierres, rappelle les constructions druidiques. C'est à l'aide de la boussole et en courant de maison en maison que nous sommes parvenus à retrouver les murs que nous perdions souvent assez long-temps, mais que nous avons presque toujours retrouvés de nouveau dans la direction vers laquelle nous les supposions devoir se trouver.

Pendant quelques moments non employés aux explorations intérieures, j'ai visité les environs : j'eus le bonheur, sur les indications de M. Temple, de retrouver une voie romaine sur le coteau de Condiat-Aty. J'y fis faire une tranchée par un Maltais à mon service, et je retrouvai en plusieurs endroits les trois parties de la voie bien conservée, c'est-à-dire la base composée d'un lit de pierre et de chaux cimentée, au-dessus un lit en pierre de taille fort longue, moins large, assez épaisse, placée ni longitudinalement ni transversalement, mais de manière à faire un angle de 45 degrés avec la perpendiculaire à la voie; la couche supérieure enfin composée d'un cailloutage mélangé avec un ciment fort dur. Je rapporte les dimensions exactes de tout. J'oubliais de vous dire que l'on retrouve également les pierres de taille qui, placées et enfoncées profondément perpendiculairement, servaient d'encastrement à cette voie.

J'ai retrouvé également sur le même coteau les traces du canal qui amenait les eaux du grand aqueduc, et la direction de ce canal nous a guidés dans notre recherche des citernes que nous avons retrouvées en un fort grand nombre, et dont plusieurs même étaient inconnues des habitants.

J'arrive enfin, mon ami, avec d'immenses matériaux, non-seulement rassemblés à Constantine, mais aussi à Hyppone, à Annonah (ville détruite), à Hanaunh-Berda (bains tièdes), Hanoask, Maskoutin, les bains chauds et soufrés par lesquels passait la voie romaine d'Hyppone à Cythra. Mais combien il faudra de temps pour digérer et mettre en ordre ces nombreuses notes prises souvent à la hâte et inscrites par une pluie battante qui humectait tellement le papier que bien des notes sont indéchiffrables !

Vous avez vu, dans un fragment de lettre de M. Berbugger à M. Champollion, la découverte d'une *cotte-de-mailles* ayant appartenu à un ancien baron chrétien tué devant Tunis. Le fait peut être exact; mais je ne sais s'il est bien raisonnable de donner une existence pour ainsi authentique à une chose qui peut être contestée. Pourquoi cette cotte-de-mailles ne serait-elle pas partie de l'armure d'un ancien Numide, car ils en avaient de semblables ? Cette cotte-de-mailles ne viendrait-elle pas tout bonnement de l'intérieur de l'Afrique où elle est encore en usage chez certaines nations ? J'aurais voulu que cette pièce allât à Paris pour y être examinée, confrontée et rendue ensuite à la ville d'Alger.

Mais, mon ami, pourriez-vous me dire pourquoi, le bibliothécaire d'Alger faisant partie de l'expédition avec mission de rassembler, de colliger, d'accaparer et de faire transporter à Alger, la bibliothèque nationale de France n'était représentée par personne ? Combien de richesses seront enfouies peut-être sans aucune utilité pour les arts et les sciences ! — On a trouvé beaucoup de manuscrits de mathématiques et d'astronomie; qui recherchera s'il n'y a pas là quelques livres égarés d'Hipparque, quelques fragments inconnus de Ptolémée, quelques traités d'Aben-Eyra ? On aurait dû, selon moi, faire un partage des manuscrits, envoyer à Alger tout ce qui concerne la religion, les lois, la littérature, même, si l'on veut, l'histoire, objet dont peuvent s'occuper les indigènes et les colons; mais on devait diriger vers Paris tout ce qui avait rapport aux arts et aux sciences, pour qu'ils pussent être compulsés, consultés et même traduits. Heureusement que M. Berbugger, bibliothécaire d'Alger, est un jeune homme fort instruit, sans égoïsme scientifique : il m'a promis la copie du catalogue de sa récolte; et l'on pourra par l'entremise du ministre de l'intérieur obtenir communication des divers manuscrits, car c'est dans la confrontation que souvent réside la solution de bien des questions. Ce n'est que par la confrontation des manuscrits arabes déposés au Vatican, à la bibliothèque d'Augsborg, avec ceux de la bibliothèque royale, que l'abbé Hulma est parvenu à donner une traduction exacte de l'*Almageste* de Ptolémée. — Parmi les manuscrits précieux recueillis par M. Berbugger, on peut citer l'histoire de Constantine depuis sa fondation et l'histoire de la principale mosquée.

Au bas des rochers sur lesquels est construite Constantine, il existe de chaque côté de la ville deux sources d'eaux chaudes possédant le même degré de température : l'une n'offre aucune interruption, l'autre en a plusieurs; l'une était les bains du peuple, et l'autre les bains de l'aristocratie. Jugez de mon bonheur, quand, à l'aide d'une bougie, en recherchant une inscription décrite par Schaw, j'ai découvert sur cette pierre une représentation astronomique, une représentation zodiacale, le *laureau* et l'*écrevisse* : voilà de la matière nouvelle pour mon mémoire sur les représentations astronomiques chez les anciens, mémoire dont j'ai conçu l'idée en rédigeant l'article sur les représentations zodiacales pour l'*Encyclopédie du XIX^e siècle*.

Si vous me demandez, mon ami, quels seront les résultats des travaux de la commission scientifique nommée par le général Damrémont, je vous avouerai franchement que je crains que le résultat en soit nul. Quelque mémoire particulier pourra bien se faire jour, mais voilà tout, parce que la commission manquait d'ensemble et d'unité. Plusieurs de ses membres sont morts, d'autres sont étrangers, et ne sont pas portés à donner gratuitement leurs remarques, leurs observations, leurs dessins, quand ils voyagent dans le but de publier leurs excursions, et que le libraire attend peut-être leur travail; car vous savez que le colonel Temple voyage depuis long-temps et se trouve aujourd'hui associé à M. Fable pour un voyage en Afrique. Les autres membres de la commission n'ont pu rien faire, ou du moins fort peu de chose; car les uns ont été, aussitôt la prise de Constantine, occupés à lever des plans, les autres attachés aux hôpitaux ou ambulances. Ainsi, dès l'instant où la commission eut pu travailler et agir, il y a eu dispersion de ses membres; on s'est enfin séparé sans rien avoir rédigé en commun. Nous ne savons ce que cela produira en détail n'ayant pu être réuni en faisceau.

Agréé, etc.

Le vicomte DE PONTÉCOULANT.

Paris, 30 novembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère veut, à ce qu'il paraît, ne rien faire que par commissions. Combien de commissions n'a-t-il pas nommées, depuis quelque temps surtout ! Ce qu'elles sont appelées à examiner, on le sait; si elles l'examineront, on peut en douter; le résultat de leurs conférences, on peut assurer qu'il sera nul de tous points. Nous voudrions qu'on nous citât un seul travail sérieux émané d'une commission quelconque. Il semble que les divers ministères qui se sont succédé ont eu le formel dessein de ne confier à des com-

missions que les questions qu'ils voulaient voir irrésolues. Qu'on leur reproche ensuite l'oubli où sont reléguées ces questions, ils vous répondent : « Nous avons fait tout ce que nous avons pu. Par impartialité et défiance en nos lumières, nous avons nommé une commission. Elle a consciencieusement étudié le projet et ne l'a pas trouvé opportun. Est-ce notre faute ? Nous avons appelé à nous, et comme vous en témoigniez souvent le désir, des capacités notoires. Ces capacités ont prononcé. »

C'est sans doute par suite de ce système que le cabinet du 15 avril a l'intention de nommer une commission qui serait chargée d'examiner la question du remboursement des rentes 5 p. 0/0. Quoi qu'il en soit, il est douteux qu'il donne la présidence de cette commission à M. Humann. S'il en venait là, c'est qu'il compterait beaucoup sur la reconnaissance de l'ancien ministre, nommé récemment pair de France; ou bien il l'entourerait de collègues dont l'opinion serait bien connue comme hostile au remboursement ou du moins peu arrêtée.

— M. Coste, rédacteur en chef du *Temps*, qui s'était présenté à la députation de Bazas, où on ne peut pas dire qu'il ait échoué puisqu'il n'a obtenu aucun suffrage, M. Coste se porte comme candidat à Libourne, où a été élu M. Thiers qui optera pour Aix. M. Thiers a promis au journaliste de ne pas lui être hostile, à charge de revanche. Il y a eu plusieurs pourparlers, et les conventions qui en sont résultées, et qui ne sont pas de nature à plaire à M. Molé, ont refroidi la bienveillance de celui-ci. De son côté, la feuille du centre gauche ne veut pas être en reste avec le ministre, et c'est là la cause de la froideur qui règne depuis quelques temps dans les articles apologétiques du ministère insérés dans ce journal.

— Les journaux religieux ont annoncé qu'un descendant de Martin Luther venait de se convertir au catholicisme romain. M. Micoll Nicolas, pasteur de l'église réformée de Metz, déclare cette nouvelle fautive, parce qu'il n'existe aucun descendant de Luther et que sa famille est entièrement éteinte.

— On annonce que M. Viguier, sous-directeur démissionnaire de l'école normale, est nommé inspecteur-général des études.

— Le 24 de ce mois, les électeurs de La Ferté-sous-Jouarre ont offert un banquet à M. Portalis, leur député. On comptait parmi les convives MM. Larabit, Pons (de l'Hérault), les autorités de la ville, quatre membres du conseil-général, et plusieurs membres du conseil d'arrondissement. Pendant le banquet, quatre dames ont recueilli d'abondantes aumônes pour les pauvres.

— Depuis long-temps, le 6^e arrondissement de la Seine avait adressé au conseil-général de la ville de Paris une pétition tendant à obtenir qu'un collège royal fut fondé dans l'étendue de l'arrondissement pétitionnaire.

Cette demande est toujours demeurée sans résultat.

M. Arago, député de cet arrondissement, doit la présenter à la prochaine législature et appeler sur elle toute l'attention du gouvernement.

Faits Divers.

Une lettre de Göttingue, du 21 novembre, porte ce qui suit :

« Hier au soir, à sept heures et demie, 300 étudiants s'étaient rassemblés dans la rue dite de Weender, et se rendaient vers la porte de la ville du même nom pour faire entendre leurs vivats sous les fenêtres des conseillers Dahlemaan et Albrecht, à l'occasion de leur protestation contre le manifeste du roi de Hanovre. Ils trouvèrent la porte de Weender fermée et occupée par des dragons. Néanmoins, l'habitation des deux conseillers étant très-voisine de cette porte, ils firent retentir un vivat prolongé. Au même moment, un autre rassemblement d'étudiants, aussi considérable que le premier, faisait également entendre des vivats sur l'avenue des frères Grimm, malgré l'intervention de la police.

» Quoique plusieurs de ces étudiants aient été arrêtés par les dragons pendant leur marche, ils se réunirent une troisième fois à l'extrémité opposée, près de la porte Gaismar, pour faire entendre leurs cris de félicitation au professeur Ewald.

» On n'a pu jusqu'à ce moment se procurer la copie de la protestation qui avait été promise. » (*Courrier allemand*.)

SITUATION MINISTÉRIELLE.

Les motifs secrets qui ont déterminé le ministère à opérer la dissolution commencent à percer en dehors du conseil. On sait maintenant que cette mesure n'a été prise que sur la conviction de M. de Montalivet, partagée par ses collègues, que les élections donneraient une chambre ministérielle, trop ministérielle. Le cabinet craignait l'excès de sa puissance sur la chambre. Il n'y aura plus d'opposition, disait M. le ministre de l'intérieur avec tristesse; nous serons forcés d'en créer une, afin d'avoir un contrepois.

L'événement a peu répondu à ces assurances, qui du reste prouvent une fois de plus l'habileté administrative du cabinet. Chacune des journées qui ont suivi les opérations électorales a été signalée par la perte d'une illusion, c'est-à-dire d'un de ces bons candidats qu'on appelait constitutionnels parce qu'on les croyait ministériels. Aujourd'hui, tout compte fait, les députés qui appartiennent au ministère arrivent à peine à 150 : c'est le chiffre de la dernière statistique dressée aux bureaux de l'intérieur.

Or, 159 députés sur 459 ne forment pas la majorité, et dans des conjectures aussi peu rassurantes, le conseil a pensé qu'il devait chercher à grossir sa phalange des boules d'un des partis qui divisent la chambre. On sait en effet que dans les dernières sessions la majorité se formait pour M. Guizot, du centre pur et des doctrinaires, pour M. Thiers, du centre pur et du tiers-parti.

On a donc essayé des avances auprès de l'ancien président du 22 février. M. Thiers a fait de la coquetterie : il a

... puis refusé, puis accepté, puis amendé les propositions ministérielles; et ces négociations ont été rompues, nous ne savons par laquelle des deux parties. Nous ne disons pas qu'elles ne seront pas reprises; mais, en attendant, le conseil s'est tourné vers M. Guizot, et des conférences sont ouvertes en ce moment avec le chef des doctrinaires. Cette circonstance peut servir de commentaire à l'article plus caressant du *Journal des Débats* en faveur de la démocratie. Qu'enfantera ce grand travail ministériel? Quoi qu'il en soit, nous croyons avoir le droit d'affirmer que la correspondance des préfets a donné sur le dernier mouvement électoral les renseignements les plus désastreux. Ces administrateurs assurent que si, pour nous servir du langage du pays, M. de Montalivet n'avait pas employé toute sa science de grand-écuyer électoral, les choix eussent été non-seulement centre gauche, mais se seraient beaucoup rapprochés de la couleur de l'opposition. Ces renseignements ont produit de vives anxiétés, et l'on comprend pas au château que la France soit aussi changée.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

POLICE CORRECTIONNELLE.

L'OREILLE COUPÉE.

Cardon a porté plainte en voies de fait contre Corbin. Quand rappelle le plaignant, il monte les trois marches qui conduisent jusqu'au tribunal, et présentant à M. le président une petite fiole qu'il tire avec précaution d'une enveloppe de peau, il dépose sur le bureau en disant: «Voilà ce que c'est.» M. le président: Qu'est-ce que c'est que cela? Cardon: Mon oreille donc, ornée de son anneau d'or, dans le vin, où ce qu'il me l'a arrachée avec ses dents. M. le président: Expliquez votre plainte. Le plaignant: Mon oreille parle pour moi. M. le président: C'est Corbin qui vous a ainsi arraché l'oreille? Le plaignant: Je puis bien dire que c'est lui, puisque c'est à dents... Voyez plutôt... (Le plaignant élève sa fiole et la montre au tribunal et à l'auditoire.) M. le président: N'aviez-vous pas vous-même provoqué le réçu? Cardon: Incapable!... Nous avons eu des mots... mais il avait commencé... D'ailleurs, il ne lui manque rien; tandis que j'ai sur le restant de mes jours mon oreille dans ma poche, et certainement ce n'était pas là sa place. M. le président: Corbin, convenez-vous avoir arraché avec ses dents l'oreille de Cardon? Corbin: Moi, Monsieur! Je suis l'homme le plus doux, et j'aurais été mordre un homme!... Je serais donc un anthropophage, pour lors! M. le président: Comment alors expliquez-vous cette blessure? Corbin: Dame! Monsieur, je ne sais pas... Il se la sera faite lui-même. Cardon: Ah ben! par exemple! c'est ça... J'aurais été me mordre l'oreille, n'est-ce pas?... Excusez! Corbin: Nous nous sommes tapés, nous avons roulé ensemble, et il se sera abîmé l'oreille sur le pavé. Cardon jette douloureusement les yeux sur son oreille qu'il a une constamment à sa main, et le tribunal prononce contre lui un mois de prison.

LE NEZ ENSANGLANTÉ.

Payen a porté plainte en voies de fait contre Girodet. L'appel de cette cause excite une certaine hilarité dans l'auditoire. Payen, qui prétend avoir été battu, a une taille herculéenne, des épaules qui pourraient le disputer aux plus solides cariadés, et des mains, des mains... dont la longueur pourrait faire croire qu'elles ont été passées au laminage si leur épaisseur n'était là pour rétablir les proportions. Girodet, le battant, est un petit homme tout grêle, tout fluet, qui pourrait manœuvrer à l'aise dans un fourreau de parame. Quand M. le président lui dit qu'il est prévenu d'avoir porté des coups à Payen, il indique du doigt le robuste plaignant, s'écrie: «Jugez, Messieurs, jugez!» et se rassied. M. le président: Payen, expliquez votre plainte. Payen: Ça sera court; Monsieur m'a battu. Girodet éclate de rire, prend du tabac et étourne. M. le président: Comment cela se fait-il?... Vous êtes beaucoup plus fort que le prévenu. Payen: C'est justement ma force qui fait ma faiblesse. Je me fâche de moi depuis que j'ai assommé un homme d'un coup de sang... C'était un jour, au bal des Enfants du Délire... Je vais vous narrer... M. le président: Nous n'avons pas besoin de savoir cela... Interrompez-vous dans les faits de la cause. Payen: Il faut bien que je vous explique comme pourquoi Monsieur m'a battu... car vous voyez bien que si j'avais voulu j'aurais aplati comme une pièce de six liards. M. le président: Parlez, mais soyez bref. Payen: Comme je vous disais, j'ai une fois assommé un homme... Depuis ce jour-là, je me suis bien promis à moi-même de ne jamais répandre mon point sur aucun être... Alors, Monsieur m'a lancé ce même coup de poing qui m'a fait couler le sang de mon nez, j'ai dit: «La justice en justifiera»; je viens devant la justice, conforme à mon serment. M. le président: Pour quelle raison Girodet vous a-t-il frappé? Payen: Pour ça, il vous le dira si il peut... Moi, j'ai reçu un coup de poing, mon nez a saigné: voilà tout ce que je sais. M. le président: Vous aviez sans doute eu quelque dispute avec Girodet? Payen: Je ne me dispute plus avec personne depuis que j'ai assommé un homme. M. le président: Allez vous asseoir... Girodet, vous avez appelé le plaignant? Girodet: Oui, mais comment? Le plaignant: Parbleu! d'un coup de poing. Girodet: Je demande la parole. M. le président: Expliquez-vous, et vous, Payen, n'interrompez pas. Girodet: Monsieur, je suis mercier, et j'ai l'habitude, le dimanche, d'aller avec Mme Girodet passer quelques instants à la barrière... Barrières honnêtes, messieurs; ni Mont-Parnasse, ni la Seine, ni Ecole-Militaire... mais la Courtille... En choisissant bien, on se trouve en bonne compagnie... Donc, j'étais allé avec Mme Girodet aux Deux Amis... Je me promenais entre deux ruelles avec Mme Girodet... et vous pouvez penser la conversation qu'on peut avoir avec son épouse... Donc, je ne disais rien à Mme Girodet, quand tout d'un coup je l'entends s'écrier: «Aie! aie!...» Je me retourne, en ma qualité de mari, et je vois ce gros homme qui avait eu tout juste le temps de retirer sa main... Vous jugez l'indignation... Je m'indigne,

et il me dit des injures... Je souffrais à peine de ses injures, qu'il me fait des cornes... Oh! alors je n'y tiens plus, et je lance un coup de poing; il pare le coup de poing, je récidive par une gifle... il pare la gifle, je récidive par un coup de pied... il pare le coup de pied, je reviens au coup de poing, et il paraît que ça été son nez qui s'est trouvé là!... Dame! écoutez donc, on avait insulté Mme Girodet... Vous êtes époux, messieurs... M. le président: Y a-t-il des témoins? Un monsieur, du fond de l'auditoire: C'est moi! je suis témoin... j'ai mon papier... M. le président: Dites ce que vous savez. Le témoin: J'ai entendu: «Aie!» M. le président: Et puis? Le témoin: Voilà tout... j'ai entendu: «Aie!» M. le président: Avez-vous vu que Payen ait insulté la femme Girodet? Le témoin: J'ai entendu: «Aie!...» et quand une femme qui se trouve dans une foule dit: «Aie!» c'est qu'il y a quelque chose que la pudeur réprouve et qu'un mari ne saurait passer sous silence. M. le président: Vous ne savez rien autre chose? Le témoin: J'ai entendu: «Aie!...» voilà tout. M. le président: Allez vous asseoir. Le tribunal, attendu qu'il résulte des débats que Payen s'est porté envers la femme Girodet à des actes de nature à blesser la pudeur, et que dès lors Girodet s'est trouvé dans le cas de légitime défense, le renvoie des fins de la plainte, et condamne Payen, partie civile, aux dépens.

Extérieur.

ESPAGNE. — Nous empruntons au *Novicio* de Saragosse la relation suivante de la scène qui a précédé les exécutions militaires de Pampelune:

«Vers 8 heures du matin, les tambours battirent le rappel dans les rues pour les troupes, la garnison et la garde nationale; à 9 heures, deux brigades prirent position sur le glacis de la citadelle faisant face à la ville. Les *tiradores* et les *flanqueadores*, qui étaient aux environs de Lumbier, et qui sans doute avaient été avertis, vinrent se placer dans le centre. Une heure après, le général Van Halen, suivi de quelques adjudants et d'un piquet de cavalerie, sortit de la maison Vorsella où logeait le général en chef. Il ordonna quelques dispositions pour faire ranger les troupes, et bientôt nous vîmes arriver au pas de course quatre bataillons d'infanterie. Les deux premiers se placèrent derrière la garde nationale, et les deux autres derrière les *tiradores*. On forma aussitôt le carré. Dans ce moment parut le général en chef, à la tête de son état-major et de la cavalerie. A peine entré dans le carré, il harangua les troupes, et, rehaussant le mérite de leurs dernières fatigues, il leur rappela que rien n'était comparable à la discipline et que sans elle on devait s'attendre à tous les désastres. Il termina son allocution par les paroles suivantes:

«C'est dans cette ville que des assassins ont plongé leurs poignards dans la poitrine d'un vieux général; nos ennemis n'ont trouvé d'autre moyen pour nous vaincre que d'exciter des désordres et de tels excès dans nos rangs. Un colonel dont le sang crie vengeance est devenu également la victime des assassins. Quelques-uns de ces misérables sont parvenus à fuir; mais, fusent-ils dans les entrailles de la terre, ils périront!» (Ces dernières paroles furent prononcées en se tournant vers les *tiradores*.)

«Bientôt un adjudant fit mettre les armes en faisceaux, et les troupes avancèrent d'une cinquantaine de pas. Le corps des *flanqueadores*, qui était à l'arrière-garde, reçut l'ordre de mettre pied à terre, d'attacher leurs chevaux et de se présenter avec leurs sabres et leurs lances tournés vers la terre. Dans cette attitude, ils furent apostrophés par le général en chef. «Vous savez, leur dit-il, quels sont les coupables, et vous allez les nommer à l'instant, sinon vous serez décapités; mais surtout je veux la vérité.» Deux pelotons d'infanterie vinrent se placer devant le front des *tiradores*; des sergents, des caporaux entrèrent dans les rangs du premier peloton; le second peloton s'ouvrit pour douze *tiradores* qui avaient cherché à se cacher dans la ville avant l'entrée des troupes, mais dont la cavalerie était parvenue à s'emparer.

«Vers midi, un adjudant amena le colonel Léon Iriarte qu'il avait trouvé malade et au lit. Dès que le général aperçut celui-ci, il s'écria: «Le public croit que V. S. est coupable.» Iriarte lui répondit: «Je suis innocent, mon général.» — «Je m'en réjouirai», répondit le général; mais si vous ne l'êtes pas, V. S. aura rendu ses comptes à Dieu dans deux heures.»

«Ces derniers mots produisirent une telle impression parmi les assistants, que malgré une foule immense, augmentée encore par les troupes de la division, il régna le plus profond silence. Aussitôt les sapeurs d'un bataillon s'avancèrent et prirent place en face du carré. Don Léon Iriarte, en grand uniforme et chapeau à claque, fut amené devant eux; il se promena quelque temps, montrant une sérénité parfaite. On apporta des chaises et une table dans le carré pour le général en chef, président, et pour les généraux Van Halen, Ribero, Ulibarri et quelques autres officiers; des *tiradores* et des *flanqueadores* furent appelés et déposèrent publiquement; mais on avait la plus grande difficulté à les entendre, aucun bourgeois ne pouvant pénétrer dans l'enceinte. On a appris seulement que leurs témoignages étaient loin d'être favorables à don Léon Iriarte. A trois heures et demie, don Léon comparut devant le conseil. Voici les questions qui lui furent adressées:

«D. Pourquoi n'avez-vous pas empêché le désordre, l'ayant connu deux heures avant votre entrée dans la place?» «R. Parce que j'étais retenu prisonnier comme les autres officiers.»

«D. Comment donc se fit-il que vous êtes entré dans la place à la tête de votre troupe et armé? — Point de réponse.»

«D. Pourquoi de la route même n'envoyâtes-vous pas un avis à la place pour qu'on fit fermer les portes? — Point de réponse.»

«D. Pourquoi signâtes-vous la déclaration de conspiration ou de collision qui vous fut présentée par les sergents sous vos ordres?»

«R. Ils me la firent signer en blanc.»

«Vers 4 heures le conseil se retira. Le public attendait avec une grande anxiété l'issue de cette scène. Le corps d'officiers qui avait pris part aux débats assuraient que don Léon Iriarte et les siens seraient fusillés. Les aumôniers des régiments, avertis dès le matin, se tenaient auprès du piquet qui gardait le capitaine Zabalza, le commandant Barricart et les autres individus dont l'arrestation avait eu lieu durant le conseil. Le général se promenait rapidement avec un colonel anglais. Les *flanqueadores*, après avoir été désarmés, furent mêlés dans les rangs des *tiradores* et conduits à la citadelle. Don Léon Iriarte et le capitaine y furent aussi conduits par une escorte. Les officiers des *tiradores* et des *flanqueadores*, qui pendant toute la journée étaient restés à la tête de leurs troupes, remirent leurs

épées et furent dirigés vers la prison appelée *el seminario*. On remarqua parmi les prisonniers les deux Veras père et fils, don George Artajo et don Manuel Abchorena.

«A 5 heures, le carré était rompu et les soldats rentrés dans leurs quartiers.»

«P. S. — J'apprends que don Cayetano Nos vient de se présenter spontanément au *seminario*.»

Le correspondant du *Novicio*, en terminant cette triste relation, ajoute que la peine de mort n'a été appliquée aux condamnés que pour être entrés à Pampelune, car les assassins de Saarsfield et de Mendivil n'ont pu être découverts.

AUTRICHE. — Le prince Esterhazy cesse d'être ambassadeur auprès du cabinet anglais; il est nommé vice-chancelier et sera chargé, conjointement avec M. de Metternich, du département des affaires étrangères. M. d'Appony ira à Londres et sera remplacé à Paris par le comte de Figuelmont, ambassadeur en Russie.

PRUSSE. — L'arrestation de l'archevêque de Cologne porte ses fruits. On a affiché des placards insurrectionnels dans les rues de la ville; on appelle les habitants aux armes pour défendre la liberté de croyance. L'autorité a pris ses mesures; des pièces d'artillerie stationnent dans les rues qui sont parcourues par de nombreuses patrouilles.

HANOYRE. — Le premier magistrat de Hanovre a protesté contre le manifeste royal; il en a référé à la diète germanique. La réponse des primes qui devait se faire aujourd'hui donne un grand mouvement aux affaires.

(6833) PAVILLON DE BELLECOUR.

Très-incessamment l'ouverture des concerts à l'instar de ceux de Musard et de Jullien, à Paris. — L'orchestre sera composé de quarante musiciens qui exécuteront, sous la conduite de M. Mesmer, les morceaux les plus nouveaux.

ORAY, TRAITEUR,

(4532) PLACE DES CORDELIERS, n° 28.

SERVICE AU CHOIX DE LA CARTE.

Diners à 25 sous: potage, quatre plats, dessert, demi-bout.
Id. à 30 sous: id. id. id. une bout.
Id. à 35 sous: id. cinq plats id. id.
Id. à 2 francs: id. six plats, id. id.

HOTEL DE L'ISÈRE,

Rue de la Barre, n° 13.

Diners à prix fixes: à 1 f. 25 c., quatre plats, potage, dessert, demi-bouteille; à 2 f., cinq plats, bouteille de vin vieux et dessert. MM. les voyageurs y trouveront des appartements très-bien tenus. (6828)

SIROP PECTORAL DE MOU-DE-VEAU.

PAR DISTILLATION,

Composé par P. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

Ce sirop, approuvé en 1788, époque où aucun remède de ce genre n'était connu, a toujours obtenu la préférence sur tout autre dans les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, esquinancies, coqueluches, extinctions de voix, crachements de sang, et particulièrement dans la grippe. Tout récemment il a été observé que la vertu calmante de ce sirop a été opposée avec le plus grand succès à cette maladie, soit par l'usage d'une cuillerée, matin et soir, comme préservatif, soit comme curatif, pendant sa période, agissant sur toutes les irritations de la gorge, de la poitrine et des poumons.

M. MACORS se fait un devoir d'annoncer au public que ce sirop, dont son père fut le seul inventeur, et duquel il fut l'unique successeur, ne doit pas être confondu avec ceux auxquels on a donné le même nom, dans l'intention de le contrefaire, et qui ne méritent nullement la même confiance. (3425)

GRAND-THÉÂTRE.

Dimanche 3 novembre. — ROBERT-LA-DIALE, opéra. — On commencera à six heures.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 1^{er} DÉCEMBRE.

NOMBRE des ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	INTÉRÊTS ou dividend. payables.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	
2,000	1,000	Juin et Déc.	Banque de Lyon,	1,450 f.
4,500	1,000	par trimestr.	Ponts sur le Rhône,	1,000
450	2,000		Ponts de la Feuillée,	2,290
500	2,000		Pont Seguin,	1,750
220	2,000		Pont de l'Île-Barbe,	1,400
2,560	1,000		Pont et Gare de Vaise,	»
1,500	1,000	Juin et Déc.	Eclairage au gaz, Ce Perrac.,	1,600
1,000	1,000		Eclairage au gaz, St-Etienne,	1,050
320	5,000	Décembre.	Bat. à vap. de Lyon à Arles,	5,100
180	2,000		Paq. à vap. (Lyon à Chalon),	900
134	5,000	Idem.	Gond. à vap. sur Saône, marc.,	2,225
400	10,000		Fonderies (Loire et Isère),	21,500
2,200			Ch. de fer, Lyon à St-Etien.,	»
240	5,000		Moulins à vap. de Perrache,	5,000
700	750		Caisse d'esc., com. de best.,	900
	1,000	Jan. et Déc.	Ce gén. mines de R.-de-Gier,	1,050
	1,000	Jan. et Juil.	Soc. civ. d'act. min. de hou.,	1,500

BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE.

Le 3 p. 8/0, qui avait commencé à 80 45 en liquidation, a été fait de suite à 80 30. Il est remonté à 80 40 et est redescendu à 80 30. On a fermé à 80 50.

Le report est tombé à 20 c. Le 5 p. 107 10 au comptant, et en liquidation 107 45. Les autres valeurs étaient, comme de coutume, abandonnées dans la liquidation.

Cinq pour cent	107 15	107 40	107 10	107 40
— fin courant	107 50	108 45	107 20	107 40
Trois pour cent	80 45	80 55	80 35	80 55
— fin courant	80 45	80 55	80 35	80 55
Quatre pour cent	101			
Rentes de Naples	100	100	100	100
— fin courant	100	100	99 90	100
Actions de la Banque	»			
Caisse hypothécaire	822 50			
Quatre Canaux	1180			
Emprunt d'Haiti	»			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

Etude de Me Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.

Adjudication définitive en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi seize décembre mil huit cent trente-sept,

D'immeubles situés en la commune de Rentalon, consistant en terre, pré, vergers, pâturages et bois.

Mise à prix, 2,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à Me Dargaud, avoué, rue de la Loge, n° 4. (146)

Etude de Me Dargaud, avoué à Lyon, rue de la Loge, n° 4.

Adjudication définitive, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, le samedi neuf décembre mil huit cent trente-sept,

D'une grande maison et dépendances, situées à la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, montée de la Boucle, et portant le numéro 4 sur la nouvelle rue tendant du cours d'Herbouville à la Croix-Rousse.

Mise à prix: 10,000 fr.
S'adresser, pour les renseignements, à Me Dargaud, avoué, rue de la Loge, n° 4. (145)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de Me Darmès, notaire à Lyon.

(149) VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN FONDS DE VERRERIE ET DE GOBELETERIE, De treize saumons de plomb pesant ensemble sept cent quarante-deux kilogrammes, et de cent quatre-vingts couffes alquifoux ou mines de plomb d'Espagne, du poids de douze mille quatre-cent soixante-deux kilogrammes.

Le lundi onze décembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, par Me Darmès, notaire à Lyon, commis à cet effet, dans le domicile de défunt M. Henri Grataloup, situé à Lyon, quai Humbert, n° 13, au rez-de-chaussée, à la vente aux enchères publiques:

1° D'un fonds de verrerie et gobeletterie situé à Lyon, quai Humbert, n° 13, composé d'une très-grande quantité de verres à vitre de toutes qualités, de bouteilles, verres à bière, à vin et à liqueurs, verres à quinquets, cruches à bière, bombonnes, de dix-sept mille kilogrammes terre d'Angaube, de briques réfractaires, et d'une grande quantité de verroterie.

La vente comprendra les agencements et les agrès nécessaires à l'exploitation du fonds.

La mise à prix est de 15,000 f.
2° De treize saumons de plomb pesant ensemble sept cent quarante-deux kilogrammes, et de cent quatre-vingts couffes alquifoux ou mines de plomb d'Espagne, du poids de douze mille quatre cent soixante-deux kilogrammes.

La mise à prix pour ces deux objets est de 5,000 f.
Le fonds et les marchandises formeront un lot; les saumons de plomb et les couffes d'alquifoux formeront un autre lot. Chaque lot sera vendu séparément; et, dans le cas où il n'y aurait pas d'enchérisseur, l'on diminuera la quantité de marchandises qui devra composer le fonds, ou toutes les marchandises seront vendues en détail, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs.

En cas de vente du fonds, l'acquéreur sera subrogé aux droits du bail.

Cette vente sera faite à la requête de M. Pierre-François Grataloup, héritier sous bénéfice d'inventaire de M. Henri Grataloup, son père. Elle aura lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-un octobre mil huit cent trente-sept.

S'adresser, pour les renseignements, à Me Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, dépositaire du cahier des charges qui contient le détail des objets à vendre, avec l'estimation de chaque objet.

(121) VENTE AUX ENCHÈRES.

Le mardi 12 décembre prochain, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de Me Bruyn, notaire à Lyon, et en son étude, sise place de l'Herberie, n° 2, à la vente volontaire et par la voie des enchères de trois métiers propres à la fabrication du tulle, tous les trois à rotation; le premier ayant 3 mètres 25 centimètres de largeur ou 120 pouces anglais, et étant à 11 pointes; le deuxième ayant 2 mètres 81 centimètres de largeur ou 104 pouces anglais, en 10 pointes; et le troisième ayant 2 mètres 33 centimètres ou 86 pouces anglais, en 11 pointes.

S'adresser, pour plus amples renseignements, chez M. Bruyn, notaire, chargé de traiter, avant le jour indiqué ci-dessus, soit pour la vente, soit pour la location des métiers dont il s'agit.

(6826) ADJUDICATION VOLONTAIRE

De la ferme du pont de l'Ile-Barbe, le vendredi 15 décembre 1837.

Le public est prévenu que le vendredi quinze décembre mil huit cent trente-sept, à onze heures du matin, en l'étude et par le ministère de Me Victor Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7, aura lieu, au plus offrant et dernier enchérisseur, l'adjudication volontaire de la ferme du pont suspendu de l'Ile-Barbe, sur la Saône, entre les communes de St-Rambert et de Caluire, pour six années entières et consécutives, qui commenceront le 1^{er} janvier mil huit cent trente-huit pour finir le 1^{er} janvier mil huit cent quarante-trois, au par-dessus la mise à prix portée dans le cahier des charges.

S'adresser, pour prendre connaissance du cahier des charges, à Me Victor Coste, notaire, rue Neuve, n° 7, qui en est dépositaire.

ANNONCES DIVERSES.

(4512) A VENDRE.—Une maison et un clos de deux bicherées d'étendue, situés à Oullins, rue du Pont.

— Une autre maison avec clos de la contenance de deux bicherées, à Oullins, vers le pont et près de la maison de l'archevêque.

— Dix bicherées de vignes et terres labourées, situées à La Chassagne.

S'adresser, pour l'achat de ces diverses propriétés, à Mme veuve Gros ou à son fils, demeurant tous deux rue du Pont, à Oullins.

(6819) A VENDRE en totalité ou par portions séparées. — Plusieurs maisons situées à Lyon, rue Vieille-Monnaie et montée du Gourguillon, dans les prix de 3, 5, 6, 15 et 30,000 fr.; quelques-unes pourront même être vendues par étages.

On donnera aux acquéreurs de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Vernay, chez Me Balley, avoué, rue St-Jean, n° 6.

(4527) A CÉDER.—On offre la suite d'un commerce assuré, et ayant plusieurs autres branches d'une vente sûre et productive.

S'adresser à M. Serve, liquoriste, rue du Plat, n° 6, au rez-de-chaussée.

(4521) A LOUER DE SUITE.

Bel appartement tout parqueté, boisé, verni et tapissé, composé de sept pièces avec balcon, au 1^{er}, et autres plus petits aux étages supérieurs, sur le quai de la Charité, au coin de la rue Perrache.

S'adresser au portier.

Robes de chambre, Manteaux, de ville et de voyage,

A BAS PRIX.

Au grand magasin d'habillements des Deux-Jumeaux, galerie de l'Argue, nos 44 à 50. (6823)

(4530) A VENDRE pour cause de cessation de commerce.—Une partie d'eau de fleurs d'oranger en estagnons et en bouteilles.

S'adresser au magasin de nouveautés, rue de Puzy, n° 3, dont le fonds très-achalandé est à vendre.

(4529) On offre un placement à un homme de trente à cinquante ans, marié ou non, capable d'enseigner la langue française et la langue latine, l'écriture et le calcul.

S'adresser aux dames Adam et Jacquemetton, petite rue du Plâtre, n° 2, au 1^{er}.

(6832) Un sac de militaire, contenant des effets-hardes, a été entreposé par une personne vêtue de noir chez quelqu'un, depuis la Pyramide de Vaise jusqu'au quartier St-Jean; les personnes qui en auraient connaissance sont priées de le rendre au café de la Tribune, rue Bourbon, à Perrache. Il y aura récompense.

(6825) Le sieur AVANZINO, traiteur, petit passage de l'Argue, prévient le public qu'il quitte son établissement le 1^{er} décembre 1837, pour le transporter dans le grand passage de l'Argue, escalier I, au 1^{er}. Le public est prévenu qu'il trouvera toujours une cuisine bien servie et à des prix très-moderés.

Il se propose de servir des diners composés de quatre plats, trois de dessert, avec une demi-bouteille de vin, à 1 f. 25 c., et 1 f. 50 c. avec la bouteille. Il ose se flatter que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance se ront satisfaites de la propreté et de l'activité qui régneront dans le service, ainsi que de la variété des mets.

OUVERTURE

d'un nouveau cabinet de lecture,

PLACE SAINT-PIERRE, N° 1, A LYON.

J.-B. MISSILLIEUR, successeur de M. LAURENT, vient de joindre à sa librairie un cabinet de lecture, composé des meilleurs livres qui existent en histoire, voyages, mémoires, romans et nouveautés.

Quel que soit le prix élevé de certains ouvrages, il n'a reculé devant aucun sacrifice pour rendre son cabinet aussi complet et varié que possible. Indépendamment des nouveautés qui ont paru dans le courant de cette année, dont on peut citer entr'autres:

Mémoires du Diable,	(Frédéric Soulié.)
Les Intimes,	(Michel Raymond.)
Mensonge,	Idem.
Le Pacha,	(Capit. Marryat.)
Franck Mildmay,	Idem.
Newton Forster,	Idem.
King's Own,	Idem.
Snarley Yow,	Idem.
Un Cœur pour deux amours,	(Jules Janin.)
Argow le Pirate,	(Balzac.)
L'Excommunié,	Idem.
Le Tourlourou,	(Paul de Kock.)
Mœurs parisiennes,	Idem.
Vie militaire,	(Blaze.)
Mauprat,	(George Sand.)
Soirées de Jonathan,	(Saintine.)
L'Herbager,	(d'Arlincourt.)
Impressions de voyages,	(Alex. Dumas.)

des mesures sont prises pour recevoir les nouvelles publications dès leur mise en vente à Paris, sans augmentation du prix de l'abonnement qui sera basé sur le taux des cabinets ordinaires. (6824)

VAURIS, COIFFEUR,

Place du Port-du-Roi, maison de l'hôtel de l'Europe, à Lyon,

Avantageusement connu des personnes qu'il a servies par son genre de travail dans le postiche, à l'honneur d'informer celles qui portent des articles de son art, soit en perruques ou toupets, que, par suite d'études, il est arrivé à ce point de perfectionnement de leur empêcher de faire retraite, et à corriger les défauts essentiels aux ouvrages métalliques qui ne sont pas connus jusqu'à ce jour.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, trouveront dans son établissement des articles de tous genres très-bien confectionnés, afin de faire comprendre le besoin de la coiffure et le principe qui convient selon les circonstances.

Les personnes qui auraient été induites en erreur par des coiffeurs qui ne connaissent qu'imparfaitement la partie du postiche, trouveront une garantie chez le sieur Vauris, en ne payant l'ouvrage qu'après l'avoir éprouvé, afin d'en être entièrement satisfaites.

Le sieur Vauris vient de perfectionner un genre de toupets entièrement nouveau où il n'existe point de pression métallique et de tiraillement de crochets ni de ressorts d'aucune sorte. (4531)

PATE PECTORALE

DE RÉGLISSE A LA GOMME,

De GEORGÉ, pharmacien.

Pour la guérison des rhumes, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrrouements et autres maladies de poitrine les plus invétérées. — Boîtes de 12 sous et 24 sous. — Dépôt général, à Lyon, chez M. MACORS, pharmacien rue St-Jean, n° 39, et chez MM. Michel, à Tarare; Viguier, à Vienne; Ricard, à Grenoble; Hallée, à Autun; Mossel, à Mâcon; Terrat, à Chalon; Couturier, à St-Etienne; Ve Béraud-Gaillard, à Dijon, droguiste, rue Charrue. (3427)

(3426) AVIS MÉDICAL IMPORTANT.

De tous les dépuratifs préconisés en France, le sirop composé de salsepareille, dit de Cuisinier, est le remède authentiquement approuvé par une nombreuse commission médicale pour la complète guérison des maladies secrètes et des maladies provenant d'un sang échauffé.

Se vend par flacon de 5 fr., avec un prospectus, à la pharmacie de M. Macors, rue Saint-Jean, n° 30, à Lyon.

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Cesirap est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
A Vienne, chez Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épiciier, rue Paluy.
A Givors, chez M. Thivy, épiciier, Grande-Rue.
A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.

Valence, Ronzier, place des Clercs.
Lons-le-Saunier, Vincent, épiciier et marchand de parapluies, place de la Liberté.

Paris, Maréchal, épiciier, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
Ainsi que dans les principales villes de France. (5453)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

Vienne, Mouret fils, épiciier, rue Marchande.
Givors, Thivy, épiciier, Grande-Rue.
Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
St-Etienne, Millet-Dubreuil, épiciier, rue de Foy, n° 39.
Roanne, Amelot, confiseur.
Montbrison, Lacroix, pharmacien.
Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
St-Chamond, Saguol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
Valence, Ronzier, confiseur, place des Clercs.
Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
Trévoux, Prost, épiciier. (5452)